

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 12
Pouvoirs : 5

Date de convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 14 avril 2023

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Xavier HALUT, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE, Claudette LASSELIN, Christine LUCIDARME, Catherine VION-MILCENT, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART.

Excusés : Fabien POIRET (procuration à Abdallah MOHAMMED)
Florence THULLIER (procuration à Xavier HALUT)
Christian POIRET (procuration à Bruno BOITEL)
Fabrice DERON (procuration à Chloé TAILLART)
Dominique LAGANA (procuration à Virginie HENNING)

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Également présents : Vincent JAKOBOWSKI, Valérie GRZEMBKA

Accueil de loisirs sans hébergement 2023 :

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'accueil de loisirs sans hébergements de Flers-en-Escrebieux accueillera comme chaque année les enfants de Lauwin-Planque durant les sessions de juillet et août 2023.

Les frais facturés par Flers-en-Escrebieux sont fixés à : 20 €/enfant/jour (100 €/semaine en 2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser à signer la convention avec la commune de Flers-en-Escrebieux,
- de fixer la participation financière des familles de la façon suivante (barème identique à celui de 2022) :

Session	Coût facturé à la commune	Impôts compris entre 0 et 915 €	Impôts compris entre 915 et 1 524 €	Impôts ≥1524 €
Par semaine	20 €/jour	5,80 €/jour	6,60 €/jour	7,80 €/jour
Camping	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour

- de fixer les frais de repas comme suit :

→ 4,35 € par repas (coût facturé à la commune par SOLAREST : 6,22 € TTC) (6,08 € TTC en 2022)
→ 1,45 € par repas pour les familles avec de faibles ressources, après étude du dossier.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET,
Maire de Lauwin-Planque